CQP Douleurs et éducation thérapeutique de la grossesse au post-partum

Diplôme reconnu par l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

Possibilité de prise en charge FIF-PL ou DPC
et d'un crédit d'impôt de formation

PAPL Formation

PAPL FORMATION - 24, RUE SULLY 69006 LYON - 04.37.43.16.21

DATADOCKÉ

N° 1155
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.nouvelldpc.fr

SOFAC
SYNDICAT DES ORGANISMES DE FORMATION ADHÉRENTS À LA CHARTE DE QUALITÉ

WWW.PASCALPOMMEROL.FR - PAPLFORMATION@ORANGE.FR
ENREGISTRÉ SOUS LE N° DE FORMATEUR : 82.69.137.39.69
« CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÉMENT DE L'ETAT »
SIGNATAIRE DE LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DE L'ORDRE DES MK
AGRÉÉ FIF PL - AGRÉÉ DPC - INSCRIT AU DATADOCK - CERTIFIÉ ISO 9001 & CNEFOP - MEMBRE DU SOFAC

Sommaire

Pages 3 à 4

1. LE CERTIFICAT DE SPÉCIFICITÉ THÉRAPEUTIQUE

A. INTRODUCTION
B. LISTE DES ENSEIGNANTS
C. NOTRE DÉMARCHE
D. PUBLIC

Pages 5 à 9

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

A. LE PROGRAMME
B. LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE
C. SCOLARITÉ
D. CADRE LÉGAL
E. DÉMARCHE SCIENTIFIQUE
F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE
G. VALIDATION DU CURSUS
H. ÉQUIVALENCE
I. INSCRIPTION

1. LE CERTIFICAT DE SPÉCIFICITÉ THÉRAPEUTIQUE : douleurs et éducation thérapeutique, de la grossesse au post-partum

A. INTRODUCTION

Le certificat de spécificité thérapeutique « douleurs et éducation thérapeutique de la grossesse au post-partum » proposé par PAPL Formation existe à Lyon depuis 2016. Nous sommes devenus membres de la Charte de Qualité des Organismes de Formation Continue en Kinésithérapie et membres de la Fédération Française des Organismes de Formation Continue en Masso-Kinésithérapie.

Cette formation diplômante se déroule dans nos propres locaux situés en plein centre-ville de Lyon, dans le 6ème arrondissement.

Chaque stage comprend un **module de E-learning** sur notre plateforme PAPL ou sur le site SPIRAL de l'Université. Plus de 51 heures de formation en ligne, à travers des vidéos, polycopiés, quiz et QCM que vous pouvez faire chez vous. Des QCM (avant et après le stage) seront en effet utilisés pour évaluer votre compréhension et revoir les points importants.

B. LISTE DES ENSEIGNANTS

Nos enseignants sont agréés par le Conseil Scientifique après fourniture d'un dossier complet.

CHOJNICKI Caroline, DE sage-femme

GONON Caroline, Masseur kinésithérapeute DE, Praticien libéral, Ostéopathe

JACQUEMIN Vincent, Masseur-kinésithérapeute DE, Enseignant à la Faculté de Lyon (Institut Sciences et Techniques de réadaptation),

NAINANI Guillaume, Ostéopathe, Masseur kinésithérapeute DE, Praticien libéral.

POMMEROL Pascal, cadre de santé masseur kinésithérapeute, master II en biomécanique, maîtrise science biologie humaine, ancien moniteur de dissection et chargé de cours à la l'université Lyon I

C. NOTRE DEMARCHE

Notre démarche s'inscrit dans une suite logique de la formation initiale. Nous développons une complémentarité entre la formation de base en kinésithérapie et une formation post DE.

Nous proposons une formation avec la possibilité d'une prise en charge partielle au titre du FIF-PL 2020.

D. PUBLIC

Nous avons passé des conventions avec le secteur public (Faculté de LYON 1).

Notre public concerne les professions médicales et les masseurs-kinésithérapeutes DE.

Leur demande d'inscription est accompagnée de l'enregistrement à leur Ordre respectif.

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux masseurs kinésithérapeutes d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques essentielles à la prise en charge rééducative de la femme enceinte au post partum. Les techniques et protocoles de rééducation enseignés font références aux données de la littérature et aux travaux de recommandations (HAS, Cochrane DT.)

Cette formation permet d'acquérir :

- Une démarche d'éducation thérapeute avec enseignement des bons gestes, de bons conseils dans la démarche EBP.
- Une prise en compte des douleurs de l'appareil ostéoarticulaire mais aussi de son caractère émotionnel.
- Une écoute des problèmes liés à la grossesse et à la suite de l'accouchement.

A. LE PROGRAMME

Programme détaillé – Formation en présentiel sur 2 jours
Première journée
• Tour de table sur évaluation des pratiques et sur le dossier patient (EPP) • Rappel anatomique et physiologique • Introduction de la méthode et du travail basse pression. Mise en valeur des différences entre la formation initiale et du travail basse pression. Pourquoi les « abdo classiques » type crunch ne devraient plus être pratiqués par qui que ce soit. Analyser les pratiques habituelles (abdo, posture…) et en comprendre les conséquences nocives. • Bilan et Facteurs de risques • Approfondissement : quels problèmes/ conséquences venant du bassin et quels traitements (ex : problème de coccyx entraine une faiblesse du périnée et une incontinence…) • Travail analytique du transverse, des grands droits en isométrique, des obliques. • Approfondissement du travail et détente du diaphragme • Traitement passif et actif (pour protéger le dos, le périnée et autres douleurs). Auto-rééducation. • Techniques myotensives des muscles principaux du bassin, des lombaires. • Approfondissement de Technique musculaire et respiratoire en basse pression et lutte contre diastasis, lutte préventive et curative contre les prolapsus et incontinence) basée sur des preuve. Découverte et apprentissage de la Fausse inspiration (essentiel pour lutter

contre les effets de la pesanteur, contre les forces abdominales entrainant les organes vers le bas (comme port de charge, ou comme les abdo dit classiques) Apprentissage du travail en basse pression abdominale en posture Décubitus dorsal et latéral, Assis, en Quadrupédie et debout.

Programme détaillé – Formation en présentiel sur 2 jours
Deuxième journée
• Retour sur les pratiques de la veille • Approfondissement avec des exercices plus compliqués, dans le mouvement et mise en place du gainage dans différentes postures (Assis, en planche en DL). Travail au sol à partir des principes de bases appris la veille avec ballon de Klein par exemple. • Adaptation pour différents cas (rachialgie, grossesse postpartum, autres…). Mise en place d'une séance type adaptable suivant le type du patient. Mise en situation professionnelle à partir de cas concrets et présentation à l'ensemble des participants. Cela permet de revoir les techniques apprises et de vérifier les acquis. • Travail à partir de cas clinique et perfectionnement. • Tour de table sur évaluation des pratiques et sur le dossier patient (EPP). Synthèse de l'enseignant sur le sujet, sur la formation QUIZZ et correction (A1). Questions et réponses, remplissage de la fiche d'évaluation de la formation (A5). Résumé de la formation et vérification des nouveaux acquis, piste d'amélioration.

B. LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

Les stages en centre de formation sont essentiellement pratiques.

C. SCOLARITE

Le certificat est délivré avec la validation par la présence à tous les stages et par la validation par un examen théorique et pratique. L'ensemble de la formation pourra être pris en charge partiellement : soit par le DPC, soit par le FIF-PL.

En cas d'absence du stagiaire, le stage peut être validé dans un autre lieu ou ultérieurement mais l'ensemble de la formation doit être validé en trois ans maximum.

D. CADRE LEGAL

La prise en charge des douleurs et l'éducation thérapeutique de la grossesse au post partum est une spécificité en kinésithérapie depuis de longues années et partagée avec les sages-femmes.

E. DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Chaque stage possède une bibliographie propre.

Il existe un temps d'évaluation des pratiques professionnelles à chaque stage.
Les articles de recommandations professionnelles sont fournis aux stagiaires sur la plateforme E-learning.

Les techniques utilisées sont soit recommandées, soit à défaut d'un consensus des enseignants.

Notre formation se veut le plus proche possible des connaissances scientifiques et notre démarche s'inscrit dans la médecine basée sur des preuves (EBM)**.**

Nous respectons l'avis de l'Ordre (CNO) des kinésithérapeutes et nous n'enseignons que des techniques conformes aux données scientifiques.

F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

Les cours sont assurés dans des salles de pratique, toutes équipées de tables de manipulation électriques.

L'utilisation des tables électriques est obligatoire pour l'apprentissage de ces techniques.

Tous nos lieux de stages sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Obligations du stagiaire :

- Le stagiaire s'engage à suivre le cursus et signe un contrat annuel lors de chaque année universitaire

- Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur
- Toute absence non justifiée à un des stages (rend impossible le passage de l'examen)
- Le stagiaire valide chaque module qui permet d'obtenir une attestation de stage

G. VALIDATION DU CURSUS

L'examen final permet l'obtention du certificat de stage.

H. EQUIVALENCE

Les demandes seront recevables seulement pour les titulaires d'un doctorat de médecine ou des kinésithérapeutes (DE) ou équivalence du diplôme de kinésithérapeute. Sont donc exclus de la formation les candidats sans diplôme médical ou paramédical.

Chaque demande d'équivalence sera examinée par le Conseil Scientifique. Si un doute existait au niveau de la validité des diplômes acquis, la tutelle serait informée et saisie.

Selon le nombre d'heures réalisées dans un centre de formation non agrée, le candidat présentera un examen d'équivalence théorique et pratique, même s'il a validé certains modules.

Le stagiaire en complément de formation doit répondre à la validation des modules et aux mêmes exigences que nos autres stagiaires et au respect du règlement intérieur.

I. INSCRIPTION

Les demandes d'inscription doivent être accompagnées de votre numéro d'ordre, nom, prénom, numéro de RPPS, adresse postale professionnelle, adresse mail et téléphone, après lecture obligatoire des conditions de vente et du règlement intérieur disponibles sur notre site www.pascalpommerol.fr.

Sur ce dernier, le stagiaire reconnait également qu'il a consulté le livret d'accueil, la protection des données et notre charte déontologique.